Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Doulkaada 1444
26 Mai 2023

N° 63

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 1323
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1323
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 1326
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 1331
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1333
Avis aux créanciers 1335
Convocations
Sociétés anonymes 1337
Autres sociétés 1347
Divers
Avis au public 1348
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE 1349

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société citoyenne locale Agricole "Al khayrath" Sened

Type d'entreprise : Locale

Montant du capital : 10 000 Dinars

Adresse du siège social : Rue Abou Elkacem Chebbi Cité Ryadh - Sened - Gafsa.

Sujet de l'entreprise :

- Agriculture

- Création projet Agricole intégré

- Création d'emplois dans le cadre du développement durable.

- Durée prévue de la société : 99 ans

- Date et lieu de Dépôt du projet de contrat type

* 15 Mai 2023 Tribunal de première instance de Gafsa sous le n°3415

- Le nombre de lots qu'elle doit signer le montant en espèce et le montant qu'elle doit payer immédiatement 200 parts nominales à 50 dinars par part

- Conditions relatives à la répartition des excédents et la constitution de bénéfice net ou un excèdent des salariés de chaque exercice comptable

- Une allocation de 15% sous forme d'épargne jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% du capital de l'entreprise.

- Consacrer 20% aux activités Sociales - Culturelles et environnementales

- Les derniers dividendes et excédents peuvent être distribué dans une limite de 35 % sur décision de l'assemblée.

- Plus que soit est utilisé pour développer ses activités localement.

- La période d'ouverture à la souscription du 23/5/2023 au 23/6/2023

- Avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription terminée avant la date de limitation de la période.

- La convocation à l'assemblée constitutive de formation aura lieu le 24/6/2023 à 10h du matin à la municipalité de sened

En publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux Arabe et Français.

En outre cette annonce a été affichée au siège de la délégation et au siège de la municipalité de sened.

Fondateurs :

- Rachdi Nasri : 03146650

- Lazhari Harrath : 03009688

- Naim Sendi : 06206129.

2023R01310SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Continuité de l'activité de la société

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Identifiant unique : 0024515 C

Identification fiscale : 024515/C/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Promotion Immobilière El MADINA tenue le Mercredi 15 Mars 2023 à 11 heures et 30 minutes, au siège social de la Banque Nationale Agricole sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis, enregistré le 9.5.2023 à la Recette des Finances EL MENZAH VI, sous le numéro 23703511, quittance n°064873 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10.5.2023 sous le n°2023116570, il a été décidé ce qui suit :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la situation financière de la Société, constate que les fonds propres de la Société se trouve encore inférieurs à la moitié de son capital suite aux pertes constatées dans les documents comptables, décide en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales la continuation de l'activité de la Société.

2023R01298SANB2

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Identifiant unique : 0024515 C

Identification fiscale : 024515/C/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Promotion Immobilière El MADINA tenue le Mercredi 15 Mars 2023 à 11 heures, au siège social de la Banque Nationale Agricole sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis, enregistré le 25.4.2023 à la Recette des Finances EL MENZAH VI, sous le numéro 23703103, quittance n°059098 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 4.5.2023 sous le n°2023115033, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de la Société Immobilière et de Participations «SIMPAR» et de la Banque Nationale Agricole «B.N.A» en tant que membres du Conseil d'Administration pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2023.

Ce mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

2023R01299SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.FISC. : 433809 R/N/M/000

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2023, enregistré à la Recette des

Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 11 mai 2023, sous le n°23802132 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, le 17 mai 2023 sous le n°2023118754, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer le Cabinet HLB représenté par Mr. Ghazi HANTOUS en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

2023R01300SANB2

Nomination d'Administrateurs

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.FISC. : 433809 R/N/M/000

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 Avril 2023, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 11 mai 2023, sous le n°23802132 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises, le 17/05/2023 mai 2023 sous le n° 2023118754, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer COMAR, AMEN INVEST, PARENIN, M Lotfi Ben Haj Kacem en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

2023R01301SANB2

Résolutions

UNION DE FACTORING UNIFACTOR

SA au capital 15.000.000 Dinars

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RNE : 510246K

En vertu du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société UNIFACTOR en date du 28/4/2023, enregistré à la recette des finances Charguia le 11-5-2023 sous le n°23703107 Reçu n°MO61754 et déposé au RNE le 16/5/2023, il a été décidé à l'unanimité :

- L'approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et donne quitus entier aux administrateurs pour leurs gestion de l'exercice 2022.

- La fixation au titre de l'exercice des jetons de présence et la rémunération des membres du comité des risques et du comité d'audit interne.

- La ratification de la cooptation par le Conseil des administrateurs de Monsieur Riadh HAJJEJ en remplacement de Monsieur Ahmed RJIBA et la CARTE VIE en remplacement de la CARTE ASSURANCE et ce jusqu'à la date de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2024.

- L'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires de 150 millions de Dinars dans un délai de 5 ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants, les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

- Approbation du projet de répartition des bénéfices proposé par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2022 à 750 Millimes par action.

2023R01302SANB2

Nomination d'un Directeur Général

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24/4/2023 enregistré à la Recette des Finances, rue Ghandi, Tunis, le 17/5/2023, sous le n°23802263 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 22 mai 2023 sous le n°2023119792, il a été décidé de nommer Mr. Lotfi Ben Haj Kacem Directeur Général de la société pour une durée de trois ans.

2023R01314SANB2

Nomination du Président du Conseil d'Administration

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24/4/2023 enregistré à la Recette des Finances, rue Ghandi, Tunis, le 17/5/2023, sous le n°23802263 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 22 mai 2023 sous le n°2023119792, il a été décidé de nommer Mr. Slaheddine LADJIMI Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée de 3 ans.

2023R01315SANB2

Notice d'information d'Augmentation de Capital

Société ROYAL DRINKS

Capital social : 21 250 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

M.F : 1181267P/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : ROYAL DRINKS

Forme juridique : SA

Objet social : INDUSTRIE DES EAUX MINERALES

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 5 Janvier 2023 (enregistré à la Recette des Finances rue Taieb M'hiri Siliana Q : M012535; E : 235001008) au Registre National des Entreprises le 8/5/2023 sous le n°AC 01652023.

Montant de l'augmentation : 2 300 000 DT

Nombre d'actions à souscrire 230.000 actions de 1 dinar chacune intégralement libérées par conversion de créance.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de

clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de la Société du Nord des Eaux Minérales «SONEM».

2023401292SANB2

«ARISTON THERMO TUNISIE SA»

Société anonyme - Non Résidente

Capital social : 500.000 euros équivalent à 1.200.000 Dinars

Siège social : 22, Rue de l'imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Mannouba - Tunis

Identifiant unique : 1509725M

Suivant procès verbal du conseil d'administration du 11/11/2022, enregistré à la Recette des Finances de Daouar Hicher le 22/02/2023, sous En°23700401 Qn°M012735

M.Michele Allamprese a démissionné de son mandat de président du conseil et en sa qualité d'administrateur.

Les administrateurs ont nommé M.Carlo Martinangeli en qualité d'administrateur à titre provisoire pour la durée du mandat restant de son prédécesseur et en qualité de président du conseil d'administration pour la même durée.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des entreprises en date du 19/4/2023 sous identifiant unique n°1509725M et dossier n°2023100910.

2023401294SANB2

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital social : 500 Mille Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société CTKD SICAR qui s'est tenue le Mardi 01 novembre 2022 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n° 3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis sous le n°23703530, quittance n°M053129, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 11/5/2023 sous le n°2023116846, il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination d'un membre au conseil d'administration.

2. Pouvoirs pour formalités.

2023401298SANB2

Nomination du Président Directeur Général de la Société

SOCIETE PARETEC

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1092976R

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la Société PARETEC tenu le 24 Avril 2023 enregistré à la recette des finances rue du Sahel - 45 Av. de la Gare - Tunis sous le numéro 23700704 quittance numéro M028133 du 15 Mai 2023 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 17 Mai 2023 sous le numéro 2023118449, il a été décidé de nommer Monsieur Walid Ben Yedder Président Directeur Général de la Société PARETEC avec tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la Société et ce en remplacement de Monsieur Mohamed Anouar Ben Ammar.

2023401314SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TASF

Société anonyme

Au capital social de 109100 TND

Siège social : Immeuble Zenith, 2ème Etage, Rue de La Bourse Les Berges du Lac 2,1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1598207N

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant F.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2023, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée à l'actionnaire Mr. Slah KOOLI avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant de 3 408 Dinars par l'émission de 3 408 actions nominatives nouvelles de 1 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de 109 100 Dinars à 112 508 Dinars - divisé en 112 508 actions nominatives de 1 Dinars chacune toutes entièrement libérées.

La souscription par son bénéficiaire doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

La même Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2023 a donné tous les pouvoirs à Madame Hela Kaddour présidente du conseil d'administration ou son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital et notamment faire la déclaration de souscription et de versement devant Mme. Le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis.

Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Biat agence 51 Avenue Habib Bourguiba Tunis compte N°08003000513201199287

Le P.V. de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 4 mai 2023 sous le N°AC01612023.

2023401323SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de Transport, Transit et Logistique «S.T.T.L»

SARL au capital de 2500 Dinars

Adresse : 33 Rue Lénine - 1001 Tunis

M.F : 1392209/B

Suivant P.V daté du 01/4/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 3/4/2023 sous le n° 23501464 quittance n°34070 déposé au registre national des entreprises le 27/4/2023 sous le n° 2023102510, il a été décidé ce qui suit :

- Mr Mohamed El Hédi Ben Harb et Mr Khaled Sahli ont vendu toutes leurs parts sociales à Mr Abdallah Ben Abdallah

- La Société est devenue SUARL

- Gérance : Mr Abdallah Ben Abdallah est nommé nouveau gérant unique.

2023T00511SRLB2

Procès-verbaux de réunion

Suite à la constitution d'une société à responsabilité limitée, son matricule fiscal n°1774785E inscrite au registre national des entreprises sous le numéro C4203592022 son activité principale enseignement primaire école privée. Suite à une séance entre les associés qui ont signé un procès chez le notaire Salim Hragua daté du 24/4/2023, ils ont ajouté l'activité du jardin d'enfants à la société et ils ont déposé au sein du registre national des entreprises, code de l'activité 85320.

2023R01330SRLB2

Société ETM de Travaux Publics

Société à responsabilité limitée

Son capital est 3 230.000 DT

Siège social : Rue Bechir Sfar - Menzel Temime 8080 - Nabeul

Identifiant unique : 1298262B/A/M/000

Suivant la procuration du 10 mars 2023, enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 16/3/2023 sous le n°23800818, quittance n°M024090.

Une copie a été déposée dans le Registre National Des Entreprises le 17/5/2023 sous le n°2023118433.

La société ETM de Travaux Publics a nommé Mr. El Amri Adnen sa cin n°06464444 pour effectuer toutes les procédures particulières d'achat, de vente et de cession liées au immobilier nommé karaat Mohamed Ben Hsan objet de titre foncier n°621889 Nabeul situé à menzel horr - gouvernorat Nabeul.

2023401297SRLB2

SOGEFEC SARL

Au capital de 20.000 dinars

4, rue al Arij lot Ben Yahia cité el Ghazela Ariana

Matricule fiscal : 1159305W

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Charguia le 2 mai 2023 sous le n°23703227 quittance n°M059178 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 17 mai 2023 sous le n° de dossier 20231184416 le siège social de la société a été transféré au 4 rue al arij lot ben yahia cité el Ghazela Ariana.

2023401308SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 9/5/2023, enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 11/5/2023 sous le numéro 23202971 quittance numéro 65588, monsieur Mohamed Amine Ben Noureddine NAILI a vendu à monsieur Faouzi Ben Khedhiri LAABIDI le fonds de commerce exploité au numéro 02 Centre Commercial «Maimouna - rue Abou Firas El Hamadani numéro 02, 2078 La Marsa correspond aux bureaux numéros 4,5 et 6 d'une superficie totale de 56 mètres carrés, affecté à tout usage de commerce.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur monsieur Faouzi Ben Khedhiri Laabidi demeurant à La Marsa numéro 01 Rue El Immam Sohnoun et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien en date du 22/5/2023.

2023T00513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec légalisation de signature le 8/5/2023 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 7/5/2023 sous le n°23201960 quittance n°M043748 la Société Lagentally représentée par son gérant a vendu à Mr Abdelghaffar Balti la totalité du fonds de commerce exploité pour fabrication et vente de gâteau et dérivés, dans le local situé à la rue Jamaa Erraoudha n°105 Sidi Sofiene La Soukra Ariana.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à son adresse rue musée El Jem n°27 Montfleury Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 16/5/2023.

2023T00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/4/2023 enregistré à la recette finances de Médenine le 8/5/2023 sous le n°23202109, Quittance n°M042009.

Monsieur Mourad Ben Mosbah Nairi CIN n°05074789 a vendu à Monsieur Taha ben Abdelmajid Nouma CIN n°09135304. La totalité du fonds de commerce destiné au commerce sis à la Rue Habib Bourguiba Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur suscité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 17/5/2023.

2023R01266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 19/4/2023 quittance n°M017145 Mr Motaa Omri a vendu à Mme Zohra Torkhani demeurant à la rue Alfred Nobel n°57 Mourouj II Tunis le fonds de commerce sis à l'Avenue des Martyrs n°14 cité Mourouj 1 Ben Arous exploité dans toutes les activités commerciales.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 13/5/2022 aux deux journaux quotidiens Echourouk et Le Quotidien.

2023R01304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/3/2023 enregistré à la recette des finances d'El Bouhaira le 14/4/2023 sous le n°2320988, quittance n°M047348. La société «2LS EL MACHMOUM», représentée par son gérant vend à Madame Olfa Barguaoui, Promoteur de la Société «BABY TROC» le fonds de commerce sis à la résidence ZARRAD, 4Bis, Rue de l'Ile de Rhodes, les Jardins du Lac (Lac II) Tunis.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT et ce, entre les mains de Madame Olfa Barguaoui domiciliée à l'adresse du fonds de commerce sis à la résidence ZARRAD, 4Bis, Rue de l'Ile de Rhodes, les Jardins du Lac (Lac II) Tunis. Cette annonce a été publiée sur les journaux «le Quotidien» et «Echourouk» parus le 17/5/2023.

2023R01312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 10/5/2023 à la recette des finances Boussalem n° de reçu M026115 n° d'enregistrement 23200880 Monsieur Faycel Ben Rachid Daboussi tunisien titulaire de la CIN n°02548016 délivrée à Tunis le 23/6/2004, profession commerçons demeurant à cité ELMADINA N° 102 Boussalem Jendouba, a vendu à Monsieur Hadi Ben Rachid Ben Othman Hajri Tunisien, titulaire de la CIN n°07767184 délivrée à Tunis le 5/11/2021 profession commerçant demeurant à cité Essourour Boussalem Jendouba la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de la vente de la Viande Blanche et œufs avenue Habib Bourguiba et rue Taieb Mahiri Boussalem Jendouba.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez Maître Wergui Kawther avocate auprès de la cour de cassation avenue Farhat Hached Jendouba.

Le présent avis a été publié aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 13/5/2023.

2023R01322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Médenine

Suivant un acte de vente en date du 17/01/2023 Mr Miloud Atoui a vendu son fonds de commerce (Bijouterie) sis à la place Ali Ben Abid Médenine à Mr Abdnasser Atoui Extrait de cette vente publié à Echourouk le 01/3/2023. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

2023R01323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Médenine

Suivant un acte de vente en date du 17/01/2023 Mr Fathi Kharchoufi a vendu son fonds de commerce (Bijouterie) sis à la place El jala Médenine à Mr Miloud Atoui Extrait de cette vente est publiée au journal Achourouk le 01/3/2023, les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

2023R01324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 23/3/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 24/3/2023 quittance n°M022701 Enregist. n°23200837.

M Jamil Farhat a vendu à la Société «Jamil Farhat et Fils» la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Ali Belhouane Kélibia destiné «Electricité Auto».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/5/2023.

2023R01325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette d'Hammamet le 5/4/2023 quittance n°M53141, enregistrement n°23201978, la société l'ORTHOPEDIE D'HAMMAMET SARL ayant l'Identifiant Unique n°1178437P, siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba, Hammamet - Nabeul en la personne de son représentant légal Mr Salah Ben Mabrouk Jdeidi, a vendu à Mme Imen Bent Abdelhamid Bensliman, l'ensemble du fonds de commerce sis à l'immeuble Aliyada, située à l'avenue Habib Bourguiba, Hammamet - Nabeul et destiné à la vente de produits orthopédiques el paramédicaux avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront faites entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 9/5/2023.

2023R01327FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat daté et enregistré à la recette des finances Yesminet le 18/5/2023, sous le n°2320 1658 ; Mme Amel Belakder a cédé à M. Amara Mihoubi.

L'ensemble du fonds de commerce exploité pour la vente d'articles de pêches situé à la rue Omar Ibn Abed El Aziz n°01, Yesminet avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à Mme Amel Belakder rue Elmouchtari n°21 Radés Elmilaha dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/5/2023.

2023R01328FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte Notarial enregistré à Sousse le 6/3/2023 par le reçu n°13717 Yamna Habachi et Karima Nabli et Fehmi Nabli ont donné à Aymen Nabli la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Habib Bourguiba Sousse a pour objet vente produits artisanales. Cette annonce est publiée au journal quotidien la Presse en date du 5/4/2023.

2023S00611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Bouficha sous n°23200249 Quittance n°M007792. Mr Mondher Ben Salah Ben Mohamed Azabi titulaire de la CIN n°01789763 du 19/12/2022 a vendu à Mr Noureddine Ben Fradj Ben Mbarek Mhadhbi titulaire de la CIN n°08444269 du 8/6/2019, la totalité du fonds de commerce consiste en trois locaux destinés à vendre les pièces de rechanges d'occasion sis à km 71 Bouficha.

Cet avis a été publié aux Journaux "Echourouk et le Quotidien" du 23/5/2023.

2023S00616FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce, rédigé par l'huissier de Mahdia le Maître Fethia Ben Amara et son accompagnatrice en date du 11/5/2023, enregistré à la recette des finances de Rue Mahdia le 18/5/2023 sous Quittance n°M028526, Mr Bechir Ben Ahmed Ben Al MERDASSI SALAH, a cédé en tant que don à Bechir Ben Mohamed Ali Ben Bechir Ben Ahmed Salah, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné à la Vente Alimentation générale (Identifiant Unique N°0256041B) sise à l'Avenue Farhat Hached Boumerdes, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au cabinet de Maître Fethia Ben Amara Huissier de Mahdia sis à Cité Al Andalous Avenue Béchir Sfar Mahdia, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 23/5/2023.

2023S00618FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances le 15/5/2023 sous le n°23202088, quittance n°M033168, Mr Mohamed Chouchen a vendu à la Sté Belgacem Epices tout le fonds de commerce situé à la Rue docteur Ali el Okbi Sahloul 2 Sousse dont l'objet est la vente des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de la présente annonce dans la J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 24/5/2023.

2023S00621FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'hammam Sousse le 17/5/2023 sous n°23205307 reçu 58901, Salem Ben Hassine Ben Salem EL GRIGI a cédé à la Société Cookies D'OR titulaire de RC n°B91102282021, le fonds de commerce exploité dans le local sis à chouket al aressa rue Abdelkader Daghrir 4011 hammam Sousse (tous usage commercial et industriel).

Les oppositions devront être déposées auprès du vendeur Salem Ben Hassine ben Salem EL GRIGI au local sis à chouket al aressa rue Abdelkader Daghrir 4011 Hammam Sousse avant l'expiration d'un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal «Echourouk».

2023S00622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé en date du 02/5/2023, enregistré à la recette des finances de Jammal le 15/5/2023, n°M39462 quittance n°23200953, Mme. Ibtissem Ben Fatma Epouse Mouhamed Trabelsi a vendu à Mme. Zohra Milli Epouse Hichem Mokni B tout le fonds de commerce destiné à vendre des fast-food avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue eljoumhouria Jammel publié au journal Echourouk le 23/5/2023 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/5/2023.

2023S00626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/5/2023, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 22/5/2023 sous n°23201469 quittance n°M040011. Mr Mohamed Ben Ismail Ben Ali Laribi, titulaire de la CIN n°05508460 a vendu et cédé à Mme Zina Bent Amor Ben Saad Khlifi, titulaire de la CIN n°02892036, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruit Sec avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Mohamed Karoui Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 25 mai 2023.

2023S00627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 12/5/2023 enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh le 16/5/2023 sous le n°23201386 quittance n°M033739, il appert que madame Sana Erkayka a vendu à Monsieur

Faicel Bensalem la moitié du fonds de commerce vente de fruits et légumes avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Mohamed Abdou Cité Eriadh Sousse.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Gouta Mehdi sise à la Rue 03 Août Trocadéro Sousse dans les 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié aux journaux «Achourouk et le Quotidien» du 24/5/2023.

2023S00628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, du 26 avril 2023, enregistré à la recette des finances de Sahline le 16 mai 2023; quittance n° M019703; enregistrement n°23200836, Ben Yahia Hsan, titulaire de la CIN 006831772, identifiant unique n°0908290 V a vendu la totalité du fonds de commerce à savoir la Cafeteria et le magasin à fruits et légumes, sise à l'avenue Ali Belhouane, 5012 Sahline, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Ben Nejma Hsan cin 04045479.

Toute opposition devra être formulée à l'acheteur domicilié à la cafeteria avenue Ali Belhouane, 5012 Sahline, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un avis de vente du fonds de commerce a été publié aux journaux "Achourouk et le Quotidien" du dimanche 21 mai 2023.

2023S00629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte manuscrite en date du 16/5/2023 enregistré à Sousse Erriadh le 22/5/2023 quittance n° 034543 le nommé Ali Ben Salem cède le F.C sis au 167 rue Mohamed Abdou cité Erriadh Sousse à Mr Ridha Mahjoubi.

La valeur d'objet de vente est fixée à huit milles dinars (8.000,000 dinars). Toute opposition doit être faite auprès de l'acheteur sis au siège du F.C nommé dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT. Un avis est paru dans le journal la Presse en date du 24/5/2023.

2023S00632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte SSP date du 18/5/2023, enregistré à la recette des Finances de Houmt Souk Djerba, rue 2/3/34, le 18/5/2023, sous le numéro d'enregistrement 23202895, quittance n°M050969, Mme Aya Barkia titulaire de la cin n°11079205 a vendu à Mme Amal Kemala titulaire de la cin n°09042549, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des vêtements prêt à porter exploité au local sis au 15 rue Hussin Anane Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 23/5/2023.

2023X00690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/4/2023 enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 10/5/2023, n° de quittance M041938 n° d'enregistrement 23201841, Sté K Carré a vendu à la Sté Tunisienne de marketing International la totalité du fonds de commerce sis à l'intersection d'Ain Al-Sabah Ariana, dédié à la vente de marbre de toutes sortes.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis à l'intersection d'Ain Al-Sabah Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié au journal Achourouk le 20/5/2023 n°11573.

2023X00692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Revue nationale des sociétés de l'acheteur sous le n°M173857;

Par un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Diyar Elwafaa Sfax sous le n°23202267 quittance n°51009 en date de 11/5/2023, la société comptoir agricole, registre de commerce n°B132421997 carte d'identité fiscale n°000/M/N/582619R, présentée par son gérant Tarak Kottii CIN n°01173352, a vendu à la société maison 74 pour les moteurs agricoles, enregistrée à la revue nationale des sociétés sous le n°M173857, présentée par son gérant Mohamed Salah Triki CIN n° 08166754 tout le fonds de commerce sis à l'espace n°1 immeuble koubbaa rue Algérie Sfax consacré à la vente des produits agricoles.

L'opposition au paiement du prix sera acceptée au bureau de Maître Jbeli Zina l'avocate qui a rédigé le contrat sis à Sfax, rue Haffouz immeuble Intilaka Esc A2 5ème étage carte d'identité fiscale n°1053480D/P/000 et ce dans 20 jours au plus tard du jour de l'insertion de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Le Temps en date du 17/5/2023.

2023X00696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sfax le 22/02/2023 et enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 6/3/2023 sous la quittance n°M027855.

M. Farhat Maamar a vendu à M. Sami Maamar le fonds de commerce exploité Café Sercina situé à la route Sidi Mansour km 9 Sfax.

Les oppositions sont recevables au cabinet de maître Lotfi Habib avocat situé au 16 rue Habib Maazoun Sfax Matricule fiscal n°630186 H dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 24/5/2023.

2023X00698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/5/2023 et 15/5/2023 enregistré à la recette des finances Abou El kacem Chebbi Sfax le 15/5/2023 sous le n°23202175 quittance n°MO51469,

Dalinda Haj Taieb ; Khalil Ayedi ; Haykal Ayedi et Wasef Ayedi ont vendu à Hana Gargouri épouse Trigui le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de Pharmacie type «A» exploitée sous le nom «Pharmacie La Medina» dans le local sis à Sidi Abou El Hasan El Lakhmi immeuble La Perla n°5 Sfax Ville.

Toutes les oppositions doivent parvenir au bureau de Maître Ellouze Mohamed Ali Avenue Habib Maazoun Immeuble Mondial 4ème étage Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps du vendredi 19/5/2023.

2023X00700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 17/4/2023 enregistré le 17/4/2023 à la recette des finances rue Kairouan Hammam-Lif sous le numéro 23200783 quittance numéro M025201 Hamza Chalouf demeurant à 12 rue Mahdia Hammam-Lif ben Arous a vendu à Rabbi Bassam demeurant au 12 rue Riad Hammam Chat Ben Arous le fonds de commerce situé au numéro 4 rue Moufida Bourguiba Hammam-lif Ben Arous. Le fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis à 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au jort. Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 4/5/2023.

2023401299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 25/12/2022, (quittance n°136351 Enregistrement n°19209103) Mme. Asma Kaabi CIN 08716139 vend à Mme. Chedya Abed CIN 08702976 la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des articles de librairies, tabac, journaux et accessoires, sis au 44 avenue Habib Bourguiba Ariana, moyennant le prix de (20.000.000).

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 23/5/2023.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse dans l'adresse du fonds de commerce.

2023401300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue de Pradis-Ariana le 30/01/2023, (quittance 14016 Enregistrement 23200931) Mme Mariem Ayadi titulaire de la CIN 11057477 a vendu à Mme Rihab Derwich la totalité du fonds de commerce ayant pour objet café «catégorie A» nommé MAGIC CUP sis à la rue elmontazah résidence Aziz Sokra Ariana, moyennant le prix de (40.000.000).

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 23/5/2023.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse dans l'adresse du fonds de commerce.

2023401301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 5/5/2023, enregistré à la recette des finance le palais Ariana le 8/5/2023 sous le n°232029135 quittance n°M051975 Mme Latifa Ben Souilah Ep Mohamed Najib Hilali demeurant à la rue Ibn Kouteiba n°36 Borj Louzir Ariana a vendu à Mme Awatef ben Salem Ep Samir Guadoir demeurant à la rue Nadhour n°8 borj Louzir Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné dans la vente des produits cosmétique en détail sis à la rue Bouhtouri n°15 cité Nouzha Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par Maître Mohamed Chehaider son Etude sis au n°1 Ahmed Khabthani Ariana et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée au domicile élu sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Essabah» le 18/5/2023.

2023401304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé du 29/4/2023 enregistré au palais des finances de borj elwazir le 02/5/2023 par reçu numéro M039748, enregistrement n°0372479 la société cascade piscine demeurant au B7 immeuble Rosalys les jardins du Lac la Marsa, matricule fiscal n°1350655/Q représentée par sa gérante Mme Nedra Belli qui cède à la société Chahd pour le commerce dont le siège social est au 81 rue Ibn Hayen elbhar lazrak la Marsa, matricule fiscal 1464296/R la totalité du fonds qui consiste en vente des piscines et dérivés en gros.

Un délai de vingt jours dès la publication de cette annonce au JORT pour les oppositions à l'adresse du fonds au 74 avenue de l'UMA la Soukra Ariana. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le samedi 13 mai 2023.

2023401305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 28/4/2023 enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana le 12/5/2023 quittance n°M053877 enregistrement n°23203053 Mme Nebiha Ben Ali a cédé à Mr Saber Dakhli le fonds de commerce sis à la Rue de la République n°12 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : Avenue Habib Bourguiba n°20 deuxième étage Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 18/5/2023.

2023401309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte légalisé le 18/5/2023, enregistré à la recette des finances

Manouba le 18/5/2023 quittance n°M038391 sous le n°23201969, Mme Dhouha Lenglise CIN 07299005 a vendu à Mr Mohamed Touati, CIN 07376097, la totalité du fonds de commerce aménagé pour l'exercice d'une vente de viande de toutes sortes, situé à la boutique n°5 complexe d'habitation et commercial, toute opposition du prix se fait envers Mr Mourad Fadhli rue el jamaa n°12 Manouba.

Ce contrat a été publié dans «le Quotidien» le 24/5/2023.

2023401316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 18/5/2023 enregistré à la recette des finances du Lac le 19/05/2023 sous n°23204051 quittance n°M057521 Madame Soumaya Selem résidente au 26 bis rue Imam Beydhaoui cité El-Khadhra Tunis a vendu à madame Aicha Gamoudi résidente au 70 Tue Ahmed Amine Boumhel Ben Arous le fonds de commerce 'LA PREMIERE' (café de 1ère catégorie) exploité dans le local sis à rue Lac WINNIPEG Les Berges du Lac - Tunis. Le prix de la vente est cinquante mille dinars. Les oppositions doivent être déposées auprès de Maître Walid Nouri avocat, son étude sise à 11 rue Azouz Rebai El Manar III - Tunis, dans le délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce ayant fait l'objet d'une publication en date du 24/5/2023 au journal Assabah.

2023401317FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre d'un fonds de commerce

Selon un contrat écrit daté du 22/02/2023 et enregistré auprès de la recette des finances Chenini - Nahal le 27/4/2023, sous le numéro M009370 a été délivré par M. Mohamed Ali Louhichi à M. Mohamed Yacine Chaouech Aoun, une gérance libre d'un fonds de commerce, qui consiste à un café-restaurant «Montazeh Amal» situé au boulevard de l'Environnement Chenini de Gabès du 9/02/2023 au 18/02/2033.

Les objections sont acceptées auprès du demandeur dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal ESSAHAFA sous n°S230001342 et LA PRESSE sous n°S230001343.

2023R01305FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 3/3/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 6/3/2023 quittance n°M017399 Enregist. N°23300637.

M Mohamed Amin Ammar a loué à Société «Espace Info Kelibia» la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Ali Belhouane Kélibia destiné «Vente réparation matériels informatiques».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/4/2023.

2023R01326FCCC3

Contrat de gérance libre

Un contrat de gérance libre a été conclu pour une durée de trois ans, allant du 6/10/2021 au 6/9/2024, avec un montant spécifique de six cent quarante huit mille dinars (648.000 dinars) pour toute la période, selon à un contrat en date du 18/6/2021 et signé dans la commune de Sbeïtla le 5 janvier 2022 et enregistré à la recette des finances de Sheïtla sous le numéro 23301059, reçu numéro M029623 entre la Société romaine des boissons, sise à la route de Sbiba km 3, son unique identifiant est 1478583T représentée par son représentant légal, en tant que propriétaire du premier côté, et M. Fawzi ben Youssef ben Omar Gammoudi, propriétaire de cin Numéro 04344695 en tant que bénéficiaire d'un autre côté.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 24/5/2023.

2023S00623FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/5/2023 enregistré à la recette des finances Hammamet le 16/5/2023 quittance n°M072319 la STE "HIGT FASHION" inscrite au RNE sous le n°1196305/E a loué à Mme Amel GARSELAOUI titulaire de la CIN n°07546966 en gérance libre tout le fonds de commerce sis au 117 Bvd de la République Hammamet Nabeul exploité dans le commerce de chaussures, cuir et prêt à porter pour une durée de trois ans à partir du 01/6/2023 renouvelable par tacite reconduction.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 24/5/2023.

2023S00631FCCC3

Location gérance de fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 30/01/2023, et enregistré le 9/02/2023 à la Recette des Finances de cité Mahrajen - Tunis, sous le n°23300634, quittance n°9221, Monsieur Karim SKIK, a donné en location gérance à la Sté mon bijou macaron, la totalité de son fonds de commerce sis au local situé à la Rue Emir Abdelkader n°38 en face place «IBN HAFS» mutuelleville Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La location gérance a été consentie pour une durée d'une année à partir du 1er/02/2023 au 31/01/2024.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 20/5/2023.

2023401310FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association arabe pour la culture numérique

Adresse : Diar Soukra 2 Eya 2 apt 235 cité El Wahat - Laaouina - 2046 Tunis

Sujet : Association culturelle scientifique.

Objectifs :

2- Cherchant à améliorer l'utilisation des ordinateurs et des appareils basés sur des processeurs, des contrôleurs ou des logiciels dans divers secteurs industriels, commerciaux et de services afin d'assurer le flux des procédures et des affaires de manière automatique, précise et correcte, avec le moins d'erreur possible

2- Travailler pour augmenter la qualité, la collecte et la structure des données afin qu'elles puissent appliquer une technologie de pointe pour réaliser les programmes les meilleurs et les plus intelligents

3- Travailler à l'éradication de l'analphabétisme numérique aux niveaux individuel et collectif et à la réduction de la fracture numérique vers les pays développés

4- Contribuer à la définition de l'importance de la culture numérique et de son rôle dans l'amélioration de la qualité de vie au niveau de la durabilité sociale, économique et environnementale.

Fondateurs :

Najoua Beltaief : Présidente

Saida Ben Abed : Vice présidente

Karima Mouelhi : Secrétaire générale

Imen Jenhani : Trésorière.

2023T00510APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Defenders

Le siège : Studio Wassim Hadhak sis à la rue Hamadi Dardouri Béni khiar, 8060, Nabeul.

Sujet : Association développement.

Buts :

- Contribuer à orienter les jeunes dans les domaines environnemental, culturel et social.

- Contribuer à l'avancement et l'évolution des jeunes au plus haut niveau social, éducatif, culturel et environnemental.

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit de ceux qui le méritent.

Les membres fondateurs :

- Président : Mohamed Nachi

- Vice-président : Khmais Chtioui

- Trésorier : Sami Hadhak

- Secrétaire Générale : Dorra M'ghirbi.

2023T00518APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'équestre« Hrair Nefzawa»

Siège social : 3, rue Essahel, Jaanoura (Kébili)

Sujet :

- Association d'équestre.

Objectifs :

- La valorisation du sport équestre.

- La participation à des manifestations régionales et nationales.

- La formation des jeunes aux sports équestres.

Membres :

- Présidente de l'association : Feryel Ben Salah

- Vice-présidente : Hadil Ben Salah

- Secrétaire général : Ridha Chahbani

- Secrétaire général adjoint : Mohamed Ben Farhat

- Trésorière : Fadwa Ben Salah

- Trésorière adjointe : Awatef Chahbani.

2023R01306APSF1

Groupement de Développement Agricole

Selon reçu de constitution de groupement de développement délivré par le gouverneur de Béja le 11/5/2023 enregistré sous le numéro 291 et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutionnelle du 25/4/2023 un Groupement de Développement Agricole a été constitué :

Nom : Groupement de Développement Agricole Al-Waad

Adresse : Ain Jemmala Tborsk - Béja

Président : Habib Jbeli

Trésorier : Zouhaier Ferchichi

Membre : Mouhamed Hédi Amdouni.

2023R01307APSF1

Constitution d'une amicale

Nom : Amicale des cadres et des agents de la municipalité Tataouine sud.

Adresse : Municipalité Tataouine sud, déviation Maztouria 3200 Tataouine.

Objectifs :

- Soutien et assistance au personnel de la municipalité sur le plan social et sanitaire et de leurs familles en cas de décès.

- Création des liens d'amitié solides et renforcement des relations entre tous les membres de la municipalité.

- Assistance financière et sociale au personnel.

- Participation active au travail social au sein et à l'extérieur de la municipalité.

- Attribution des tickets restaurant à tous les membres municipaux.

Comité :

- Le président : Omar Tliha.

- Secrétaire général : Said Ghrab.

- Trésorier : Fathi Tliha.

2023R01345APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des employés de bibliothèques publiques de Monastir.

Sujet : Amicale des employés de bibliothèques publiques de Monastir.

Est une association qui cherche à entourer socialement et culturellement les agents qui s'y impliquent.

Ses objectifs :

1. Contribuer à veiller au statut social de ses membres, à soutenir les liens humains et à renforcer les relations entre ses membres.

2. Réaliser des activités sociales, culturelles et récréatives pour réaliser la promotion sociale.

3. Préparer des accords de partenariat et de coopération avec diverses structures, institutions et associations pour aider à atténuer les besoins.

Siège social : bibliothèque régionale de Monastir, avenue Tayeb El Mheiri 5000 Monastir.

- Président : Najah Ben Slimane

- Secrétaire général : Hichem Mensi

- Trésorier : Abdul Razzaq Saadouli.

Procès-verbal de contrôle 15310 le 26/3/2021.

2023S00633APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat à la cour

Bureau 23 immeuble Essid - Route Tataouine Médenine

1- Créancier poursuivant :

Habib Ben Mabrouk Mcharek; retraité, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Médenine.

- En sa qualité de saisissant,

2- Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Mcharek, retraité, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine.

- En sa qualité de saisi,

3- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain situé en face du poste de police à Hassi Jerbi, Zarzis, gouvernorat de Médenine ouvrant sur la route principale de Djerba clôturé par un mur sur les quatre, cotés contenant une ancienne maison (patio) constituée de deux parties la première presque en ruine avec un plafond en bois, la deuxième est elle-même devisée en deux parties dont la première son plafond en dalle béton et l'autre son plafond est en coupole (camr). Ces deux plafonds doivent être rénovés.

La maison susmentionnée se compose de deux chambres dont le plafond est en coupole, une chambre dont le plafond est avec ancien bois, deux chambres avec plafond en dalle béton, deux toilettes dont le plafond est en dalle béton et deux petits couloirs avec un petit espace au milieu sans plafond.

Ledit terrain est limité par :

- Au sud : Hédi ben Mabrouk Mcharek

- Au nord : Propriété de Tawfik Mcharek d'un coté et d'un autre une entrée liant ledit terrain à la route principale.

- A l'est : Propriété de Fethi (kameleddine) Mcharek

- A l'ouest : Hedi ben Mabrouk Mcharek

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante-dix-huit mille et cent soixante huit dinars (78.168.000) d'après l'estimation faite par l'expert à Benguerdene Madame Rouya Mannaii selon son rapport daté le 4/7/2022 en vertu de l'ordonnance sur requête n°169622 rendue par le président du tribunal de première instance de Médenine le 27 Juin 2022.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi 26/6/2023 à partir de 9 h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail,

NB : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix. La consultation de cahier des charges est possible au greffe du tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2023T00512VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Makkes Hanen

Avocate

Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba

- Les créanciers saisissants : Héritiers Otman Ben Joomaa Ben Aissa qui sont : Manoubia, Chedlia Ben Aissa et les héritiers de Omar Mongi Ben Joomaa Ben Aissa qui sont : sa veuve Moufida Ben Harbi et ses enfants Oumeima et Mohamed Ben Aissa et les Héritiers de Tahar Ben Joomaa Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Zohra Chadi et ses enfants Wassila, Wahida, Othman, Hanen et Chamss Eddine Ben Aissa et les Héritiers de Ahmed Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Najia Bent Ali Mazouze et ses enfants Abdelquader, Afef, Awatef et Raja Ben Aissa, leur domicile élu est chez Cabinet Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

- Le débiteur saisi : Omar Ben Hédi Gassri, domicilié à Midoun Djerba.

- L'avocat poursuivant : Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

- L'immeuble saisi : une parcelle de terrain, sise à Tegermesse Midoun Djerba, comprenant deux barakas, traversées par une tabia d'une superficie totale de 6460m² limitée à l'Est sur la longueur de 87.47 m par la parcelle n°657 secteur C Midoun, au Sud sur la longueur de 46.70 m par la parcelle n°379 secteur C Midoun, à l'Ouest sur la longueur de 36.41 m par la parcelle n°673 secteur C Midoun et sur la longueur de 60.19 m par la parcelle n°444 secteur C Midoun, au Nord sur la longueur de 110.80 m par la parcelle n°665 secteur C Midoun.

- Le prix d'ouverture : Trois cent vingt trois mille dinars (323.000.000DT)

- Date et lieu de l'adjudication : le lundi 19/6/2023 à partir de 9 h du matin au tribunal de Première Instance de Médenine.

- La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2023R01297VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sediri Sadok Lamine

Avocat à la cour de cassation

08 rue des Jasmins Jendouba 8100

Tél+Fax : 78 605 837

La partie poursuivante : Maître Sediri Sadok Lamine au nom de son client Mohamed Chihab Mezrigui ; contre

Abdelhamid Fezai demeurant à la Route Souk Ahras Ghardimou Gouvernorat de Jendouba

L'Avocat poursuivant : Maître Sediri Sadok Lamine, Avocat à la cour de cassation, demeurant au 08 rue des Jasmins 8100 Jendouba.

Propriété Mise en vente : La propriété non immatriculée au service immobilier, située à Elbransia délégation de Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba, est d'une contenance de 310 m², consiste en une parcelle de terrain nu clôturé il y a construit un début de construction et une autre habitation indépendante de superficie de 12.80m² dont un puits appartenant à Abdelhamid et un autre en début de construction (fondation et longrine horizontal) en vertu de l'aménagement urbain de la Municipalité de Ghardimaou, agréé en date du 27/02/2007. La propriété se trouve dans une (Zone Verte Naturelle) entourée d'immobiliers habitables.

Les charges : La dite propriété n'est pas grevée d'une hypothèque,

Date et lieu de la vente :

Mardi 20 juin 2023 à partir de 9h à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de jendouba.

La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le greffe du Tribunal de première Instance de Jendouba ou s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2023R01313VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 28/6/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul, à la vente du bien immeuble ci -après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Société Aliments Composés du Nord (ACN), SA, dont le siège social est à la zone industrielle Solimene Nabeul, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°841057X, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Slim Bacouche

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente : Mondher Ammar

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Barhoumi, Avocat à la cour de cassation, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse. (MF 847504/A)

Le bien immobilier mis en vente : Tout l'immeuble objet du TF n°635699 Nabeul sis à délégation de Korba gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 334 m² et qui représente un lot de terrain sur lequel est édifiée une maison moderne sur deux étages un RDC qui se compose d'un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et une chambre et un 1er étage qui se compose d'une suite parentale, 02 chambres d'enfants et une salle de bain.

Mise à prix : Sept cent quatre vingt six milles neuf cent Dinars (786 900,000 dt).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le 1/3 du mise à prix sus-indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire du même montant.

2023S00630VEPA1

2023S00648VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdessalem Briki, CIN n°02735525 demeurant à ceinture n°5 immeuble Houda Sfax.

2/ Halima Bent Younes Ben Mohamed Briki sans profession demeurante à la route de mharza km 2.5 cité la santé Sfax et à la route de l'Afrane km 6 rue 15 octobre 1963 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble à la route de l'afrane km 6 rue 15 octobre 1963 consistant en un terrain d'une contenance de 990 m² sur lequel est édifiée une villa d'une superficie de 345 m contient un salon, une salle de séjour, 4 chambres, une chambre à coucher, 2 salles de bain équipées, une toilette un hall, un couloir et un débarras et une porte menant à un garage du coté est nord d'une superficie couverte de 72 m², une réserve d'eau, les fenêtres en aluminium et michlère, les portes en bois, le sol en parterre.

L'immeuble est en bon état il est équipé en électricité et en eau potable et branché à l'assainissement des.

Il contient de coté nord une entrée menant à un garage et une entée du coté sud entouré d'un espace gazonné et un espace en ciment en face de la véranda où une piscine non achevée. L'immeuble est délimité du coté sud par une rue, du coté nord par une rue, du coté est par mezghanni et du coté ouest par kawbaa.

Mise à prix : (750.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 21/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00691VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : Mme Khadija Atef Bent Mohamed Mohsen Turki,

CIN n°00678783, demeurant à la rue Aicha Bent Abi Baker n°3 El Menzah 9.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation, MF 81033HAP000, 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Taieb Ben Taher Ben Ttaieb Chahed C.I.N n°03524874 demeurant à la rue Sidi Ammar n°17 Ariana.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Farah» objet du titre foncier n°72930 Tunis, sise à El Menzah 9 au bord de la rue Aicha Bent Abi Baker n°3, d'une superficie de 496 m², il s'agit d'une villa constituée d'un jardin avec piscine bloc sanitaire et cellier, et d'un rez-de-chaussée composé d'une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un séjour des escaliers qui ramène au 1er étage lequel est composé d'une entrée, une salle de bain, deux chambres, une suite parentale, et une chambre aménagée en une salle de sport et un semi deuxième étage composé d'un studio lequel est constitué d'une chambre, un dressing et une salle de bain.

Mise à prix : après rabais de 40% est fixée à un million deux cents soixante Dinars (1.000.260d000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 27 juin 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunisl rue Beb Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023401291VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La Société Ennakl Véhicules Industriels SA - RC N°B0140342005, dont le siège social est à la route de Sousse GP 1 Km 1,5 Jebel Jloud Tunis. En sa qualité de caution hypothécaire de la société Universal Auto Distributors Holding «U.A.D.H» SA, RC N°B01132242013, n°62 Ave de Carthage Tunis.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet de titre foncier n°83387 Tunis dénommé «Durance II» d'une superficie de 237m² le titre n°48396 Tunis dénommé «La Durance» d'une superficie de 7558m², et le titre n°73592 Tunis dénommé «ESSAADA» d'une superficie 561m² sur lequel est édifié une unité industrielle et commerciale située sur la route nationale n°1 Tunis Sousse Km 1,5 Jbel Jloud, comprenant diverses constructions, dont une administration de 13 bureaux, une salle d'eau le tout d'une superficie couverte de 4522 m² et un premier étage de 1020 m² couverts composé de 10 bureaux, une salle d'exposition et deux entrepôts.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet des titres foncier n°83387 Tunis n°48396 Tunis n°73592 Tunis est fixée à 8.662.008,032 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité des Immeubles objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis II sis à Sijoumi le Lundi 26 Juin 2023 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2023401311VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement judiciaire de la STE BEN AMARA AGRI-FOOD INDUSTRY - SARL

R.C : B03177762017

IU : 1529590B

CNSS : N°596505-52

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Grombalia datée du 6/3/2023, il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et renvoi du dossier au juge des sociétés en tant que juge commissaire et la désignation de Sihem ELEUCH chargée du contrôle des actes de gestion et l'assistance de la société. Le président du même tribunal a décidé la suspension des procédures de poursuite et d'exécution.

Les créanciers de la société sont tenus de produire au bureau de Mme S.ELEUCH sis à Ennasr 2 avenue Hédi Nouira Immeuble PRIMAVERA 2 Etage MEZZANINE Bureau N°MB2, tél : 70 299 411, Fax : 70850079, la nature et le montant de leurs créances envers cette société accompagné de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2023T00519VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Tribunal de première instance de Médenine

La Société Du Sud D'exploitation De Produits De Mer (SOPEM-SUD)

Siège social : Route Ras Jedir Ben Guerdene

Registre de commerce : B2054502007

Matricule fiscal : 0603810 F/A/M

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Médenine le 4/4/2023 objet de l'affaire n°36277, il a été décidé la nomination de Monsieur ZERRIAA TAIEB son bureau sis à houmt souk jerba Tel 98424840 en tant que mandataire de justice de La Société Du Sud D'exploitation De Produits De Mer (SOPEM-SUD) pour la gérer jusqu'à

sa liquidation soit à l'amiable soit judiciaire sous le contrôle du juge commissaire.

2023R01309VEPA2

Ouverture d'une procédure de distribution des deniers suivant les articles 466 et 468

C.P.C.C.

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de première instance à Sousse

Affaire de distribution des deniers n°230

En vertu de la décision du juge chargé de la distribution des deniers et classification des créanciers prés du tribunal de première instance de Sousse en date du 8/5/2023 et suite à la requête de distribution présentée par cabinet Maître Nasr Ben Ameur et associés, Sté d'avocats, au nom de la banque Tunisian Saoudi Bank T.S.B. ayant élu domicile au cabinet de Maître Nasr Ben Ameur, avocat à Sousse, Rue Sœur Joséphine, Immeuble Trocadéro, après avoir consigné à la trésorerie de Tunisie les deniers suivant reçu n°M022097 en date du 14/3/2023, l'ouverture de la procédure a été ordonnée pour la distribution des deniers provenant de la vente immobilière de l'immeuble saisi objet du titre foncier 118300 Sousse à l'encontre de Madame Faouzia Bouhlel habitant à la Rue de la constitution Msaken Est Sousse en vertu du jugement d'adjudication n°3317 rendu par le tribunal de première instance à Sousse en date du 12/01/2023 ayant jugé l'adjudication de l'immeuble dénommé «Wed charki», décrit (lieu, limites, superficies et contenu) par l'expertise réalisée par l'expert Hechmi Mealel dans son rapport en date du 16/3/2022, s'agissant d'un bâtiment sis à cité Njajra, délégation Msaken Est Sousse au profit de Maître Rim Achour pour son client Mohammed Saleh Ben Brehim-Raies au prix de cinq cent quatre vingt quatre mille dinars 584 ,000 dt. Lequel montant a été consigné à la caisse des dépôts et consignations suivant reçu n°M022097 en date du 14/3/2023, en vertu d'une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Sousse n°8766 du 9/3/2023. Par conséquent, il appartient à tout créancier désirant participer à la procédure de distribution de procurer au greffier du tribunal les justificatifs de sa créance dans les 30 jours qui suivent la publication au journal officiel ou la réception d'une lettre recommandée à défaut de quoi il sera déchu de son droit de participation. Il est tenu de présenter une demande de participation par l'intermédiaire d'un avocat dont son adresse est considérée légalement comme domicile élu. Il est tenu de mentionner ses privilèges éventuellement.

2023S00617VEPA2

Décision de déclenchement du règlement judiciaire

«Par décision en date du 16 mai 2023, le Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia a autorisé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société de production avicole «Sopavi», SARL immatriculée au R N E sous le numéro 0547715Q, son siège social est situé sur la route de Mahdia, km 4 El Jem, l'ouverture de la période d'observation de neuf mois et désignation d'un administrateur judiciaire Chokri Mbarak son bureau à rue Al-Bashir Safar, hay Al-Andalus, appartement Habib Al Ajnaf, Mahdia 5100, et ce conformément aux dispositions de la loi n°36 de 2016 du 29 avril 2016, relative aux procédures collective.

Pendant la période d'observation, le débiteur ne peut procéder, sans autorisation du président du tribunal ni au paiement des créances antérieures à l'ouverture des procédures de règlement judiciaire, ni à la cession ou à l'hypothèque de l'actif immobilisé.

Au cours de la période d'observation sont suspendus : tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation ainsi que le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance.

Les créanciers doivent s'assurer de l'inscription de leurs créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire conformément aux dispositions de l'article 445 du code de commerce».

2023S00619VEPA2

«SOCIETE CORROSION CONSULTING»

SUARL au capital de 2.000 dinars

«Société en liquidation»

Jlaila Hencha 3010 - Sfax

M.F : 1783870B/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/01/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 13/02/2023, sous le n°23500867, quittance n°M000949, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Sfax le 13/02/2023 sous le n°202341255, l'associé unique a décidé la clôture et la cessation d'activité de la société à partir du 25/01/2023 et la nomination de Mme Fadwa KHARRAT titulaire de la CIN n° 08164560 liquidateur de la société. Ainsi on a déposé cette annonce dans deux journaux quotidiens «Echourouk» et «le quotidien» en date du 19/05/2023.

Il est à signaler que tout créancier de la société est tenu de donner des justificatifs de sa créance au liquidateur nommé dans vingt jours à compter de la date de parution de cette annonce à l'adresse suivante : bureau d'expertise comptable Fadwa KHARRAT sis à l'avenue des martyrs immeuble les Emirs bureau n°5-4 Sfax ou BP n°20 sidi Abbes 3062 Sfax.

2023X00686VEPA2

Décision de prorogation de la période d'observation

Société Equerre Mode

I.U : 1184519D

Siège social : Complexe industriel route de Tunis km 3 Siliana

Par décision rendue en date du 10/5/2023 par le président du Tribunal

de première instance de Siliana Dans le cadre de l'affaire n°23 relative à l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société Equerre Mode, il a été décidé de proroger la période d'observation pour une durée de trois (03) mois à compter du 01 mai 2023.

2023401318VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Société «ASSIST FOR O & G»

SARL au capital de 10.000 DT

Siège social : 07 Rue Fleming CARNOY Menzeh 5 Ariana - 2091

M.F : 1773161X/A/M/000

CNSS : 651285-27

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 30 Avril 2023, enregistré à la recette des finances d'ELMENZEH VI, le 11/5/2023 sous le n°23503571, quittance n°M065792, dont une copie originale a été déposée au registre national de l'entreprise RNE sous le numéro 2023119005, le 18/5/2023, les associés de la société ont décidé ce qui suit : La dissolution et liquidation de la société et la nomination de monsieur ARFA CHIHA en tant que liquidateur de cette société. Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication au liquidateur sis à l'adresse du siège social de la société : 07 Rue Fleming CARNOY Menzeh 5 Ariana -2091.

2023401324VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

WATINOW

Société anonyme

Au capital de 8410 dinars

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1002 Tunis

Registre du commerce n°B01126852018 T

Matricule Fiscal : N°1571850VAM000

Les actionnaires de la Société Wattnow sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 21 juin 2023 à 10h aux bureaux de la société Immeuble Seven Berges du lac 3 - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée.

2. Correction de l'erreur matérielle qui s'est glissée au niveau du procès-verbal du conseil du 9 juillet 2020 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Août 2020.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos le 31 décembre 2018.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos 31 décembre 2018.

5. Quitus pour l'exercice 2018 aux administrateurs.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023T00514SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 19 Mai 2023 convoque les actionnaires de la société Tanit International «STI» à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 23 juin 2023 à 10h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2- Lecture des rapports général & spécial du Commissaire aux comptes pour les comptes de la STI et approbation des états financiers de la STI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3- Approbation des conventions réglementées ;

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Nomination des Administrateurs;

7- Nomination du Commissaire aux Comptes;

8- Pouvoirs.

2023T00516SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 19 Mai 2023 convoque les actionnaires de la société Tanit International «STI» à l'Assemblée Générale extraordinaire devant se tenir le 23 juin 2023 à 11h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Réduction du capital social;

3. Augmentation du capital social;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

5. Changement du mode de gouvernance;

6. Adoption des statuts mis à jour;

7. Pouvoirs.

2023T00517SANB3

2023T00527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

Identifiant Unique : 0701773R

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW

BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 10h au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des états financiers et les rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat 2022.

5. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023R01296SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 2.797.980 DT

Siège social : Km1 Route Korba-Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul

Identifiant Unique : 1058454Y

Les actionnaires de la société Clinique El Hakim S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 17 juin 2023 à dix heures (10h), au siège social de la société Km1 Route Korba - Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture et examen de la situation financière et économique de la société et en décider des solutions à entreprendre.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du cabinet B2A démissionnaire et ce afin de débloquer la situation empêchant la clôture des exercices 2021 et 2022.

- Révision de la structure actuelle du conseil d'administration.

2023R01303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

«Clinique Les Jasmins»

Capital social : 7 002 000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0001743P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le mercredi 21 juin 2023 à 16H, à la salle des conférences de la société «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour et du projet des résolutions suivantes :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

4. Approbation des opérations prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

7. Déclarations de fonctions des dirigeants en application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales,

8. Jetons de présence,

9. Nomination du commissaire aux comptes,

10. Autorisation de cession de l'immeuble sis à l'avenue Louis Braille Tunis,

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants sont à votre disposition au siège de la société à partir du 6 Juin 2023 :

- Le rapport d'activité au titre de l'exercice 2022 ;

- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

- Le projet des résolutions;

- La convocation publiée à la RNE et au JORT;

- Les statuts de la société;

- Les questions posées par la société Bouda Médical Sarl et la réponse de la société Clinique Les Jasmins.

2023R01316SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Finance Tunisie

S.A. au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Immeuble El Baraka, rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1067251P

Les actionnaires de la société «Attijari Finances Tunisie» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à 10h au siège de la société sis à Immeuble El Baraka, 1er Etage, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Pouvoir pour formalités.

2023R01317SANB3

Convocation

SOMEF TUNISIE - SA

Rue des usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 20.500.000 dinars

MF : 046110D/A/M/000

RC : B179751997

Affiliation CNSS : 083304-78

Messieurs les actionnaires de la société SOMEF TUNISIE - SA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 21 Juin 2023 à 10 h au siège social de la société, sis à la rue des usines, zone industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine, et ce, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Examen des états financiers de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général et fixation des jetons de présence.

6. Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu.

7. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à votre disposition au siège social de la société.

2023R01319SANB3

Convocation

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 44047290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R.C : 1117771996 B

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 26 juin 2023 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2022

2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2022

4) Affectation du résultat de l'exercice 2022

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) L'information des actionnaires de désignation d'un membre représentant les petits actionnaires au conseil d'administration.

7) Désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration

8) Renouvellement des mandats des administrateurs

9) Désignation d'un deuxième commissaire aux comptes pour les années 2023/2024/2025

10) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2023R01320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 12 juin 2023

YKH DISTRIBUTION

SA au capital de 3 200 000 DT

Siège social : Z.I Sidi Rezig Rue Laaroussi Hadded Mégrine

IU : 001170Y

Les actionnaires de la société YKH DISTRIBUTION sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2023 à 10 Heures au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

3- Approbation des comptes de l'exercice 2022

4- Quitus pour le conseil d'administration

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022

6- Approbations de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC

7- Nomination du commissaire aux comptes

8- Questions diverses

9- Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023R01331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

La Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET - SUD « SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 23/5/2023, le conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet, le vendredi 23/6/2023, à 10h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

5. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2022 ;

7. Affectation des résultats;

8. Jetons de présence aux administrateurs;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2023R01332SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE

SOFTEN S.A

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue Des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique : 0539181K/A/M/000

CNSS : 141552-29

Messieurs les actionnaires et le commissaire aux comptes de la société SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE SOFTEN S.A., au capital de 4 001 544 Dinars dont le siège social est sis à la Zone Industrielle, Rue Des Sciences - 8030 Grombalia, titulaire de l'identifiant unique n°0539181K, sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 19 juin 2023 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des conditions de fonds et de forme relatives à la réunion ;

2- Refonte des statuts de la société et adoption d'une version mise à jour des statuts; et

3- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, dont les actions ont été libérées des versements exigibles peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal et statutaire.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Votre présence à cette réunion est vivement souhaitée.

2023R01353SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2022

SOCIETE EURO-CYCLES

Société anonyme

Au capital de 9 801 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 16 Mars 2023 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du jeudi 15 juin 2023 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ainsi que sur la gestion du groupe.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des bénéfices.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. PATRICE GARANDEAU et M. Mourad Ghazi.

- Ratification de la désignation de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

- Approbation de la nomination des deux administrateurs indépendants choisis par le comité de nomination.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dument signée précédée de la mention «BON POUR POUVOIR».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

2023S00620SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AVICOLE DU SAHEL

«SAS»

S.A au capital de 60.000 DT

R.N.E : 46 71 DPM 000

Affiliation CNSS : 0028204-74

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société AVICOLE DU SAHEL «SAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 juin 2023 à dix heures (10H00) au Siège Social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022

3. Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2022

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2022 ainsi que les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code de Sociétés Commerciales

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022

8. Renouvellement partiel du conseil d'administration

9. Pouvoir de formalités juridiques.

2023S00624SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE LA SAS «ISAS»

S.A au capital de 3.800.000 DT

RNE : 1139411L

Affiliation CNSS : 216907-15

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'IMMOBILIERE DE LA SAS «ISAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 juin 2023 à douze heures (12:00) au siège social de la Société S.A.S à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2022

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2022 et les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés Commerciales

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022

8. Pouvoir de formalités juridiques.

2023S00625SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2022 qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 6.042.500 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la Société Anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, le vendredi 23 juin 2023 à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

7) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

10) Questions diverses.

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2022, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération de contracter un crédit bancaire à long terme et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2023X00685SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DETERGENTS DE TUNISIE (SODET)

SA, au capital de 10 000 000 Dinars

Route de Gabès km 5.5 Sfax

IU : 0620741H

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie «SODET» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 27 juin 2023 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des comptes de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2023X00687SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAMIPLAST

SA, au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr Sidi Bouzid

IU : 0007761S

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le jeudi 22 juin 2023 à 10h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

2023X00688SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 200 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 22 juin 2023 à partir de 9h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2023X00689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2022

POLYCLINIQUE EL ALYA

S.A au capital de 9.975.000 Dinars

Siège social : Route El Ain km 2.5 Sfax

Identifiant unique : 825575X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la Polyclinique ELALYA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2022 qui se tiendra le 23 Juin 2023 à 17 heures à l'Hôtel Le PALAIS ROYAL route EL MAHDIA km1 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société mère Polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2022 et ratification du rapport du conseil,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes du groupe polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2022 et ratification du rapport du conseil,

3. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2022 de la société mère Polyclinique EL Alya.

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2022 du groupe polyclinique EL Alya.

7. Ratification et affectation du résultat de l'exercice 2022,

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,

10. Renouvellement du mandat et élection des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023 et 2024 et 2025.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social de la société à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2023X00695SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

AFRICA COMPANY

Au capital social : 400 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 1 rue Chahrazed 3002 Sfax

Identifiant Unique : 418199Z

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le mercredi 21 juin 2023 à partir de 9 heures au siège social de la société sis à la route de Tunis km1 rue Chahrazed 3002 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Pouvoirs pour formalités.

2023X00699SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires

Société Gammarth - SA

Capital social : 745 000DT

Siège social : Immeuble OCT

65 Rue de Syrie 1002 Tunis

M.F : 0002895K/A/M/000

R.C : B01131442013

Messieurs les actionnaires de la société Gammarth, société anonyme en liquidation sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra le Mercredi 21 juin 2023 à 10 H au siège social de l'OCT, 9ème étage au 65 Rue de Syrie 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport du liquidateur relatif à l'avancement des travaux de liquidation de la société au 31 décembre 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

3. Approbation des Etats Financiers de la société arrêtés au 31/12/2022.

4. Suivi de la situation de la société Gammarth.

5. Questions diverses.

2023401295SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GENERAL FOOD & BEVERAGE - SA

Capital social : 3.780.000 dinars

Siège social : 11, Rue Des Entrepreneurs - Z.I Aéroport - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-04

Messieurs les Actionnaires de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 19 Juin 2023 à 11H à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de Capital en Numéraire;

2. Nomination des Administrateurs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à votre disposition au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2023401296SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

Société en liquidation

S.A au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 26 juin 2023 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et affectation des résultats pour l'exercice 2022.

- Quitus du Président du conseil et des administrateurs et du Directeur général pour l'exercice 2022 et questions diverses.

2023401302SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

Société en liquidation

S.A au capital 1.200,000DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 10 juillet 2023 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La vérification des états financiers de la société, et la prise de la décision adéquate.

2023401303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BTK CAPITAL»

Filiale de la Banque Tunsio - Koweitienne

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V- Immeuble BTK 4ème étage - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 7716 07 Q

Messieurs les actionnaires de la société «BTK CAPITAL» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 juin 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 10 Bis, Avenue Mohamed V - - Immeuble BTK - 4ème étage- 1001 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/ 2022 ;

7- Ratification de la nomination d'administrateurs;

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025 ;

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025 ;

10- Pouvoirs pour formalités.

2023401306SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BTK INVEST HOLDING

SA au capital de 500.000 dinars

IU : 0846838R

Siège social : Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK INVEST HOLDING, filiale de la BTK BANK, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra mardi 20 juin 2023 à 11h au siège social de la société, sis au 10 bis avenue Mohamed V - 1001 Tunis, immeuble BTK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions courant l'exercice 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2023.

8. Ratification de la nomination des administrateurs pour les exercices 2022-2023-2024.

9. Nomination de nouveaux administrateurs pour les exercices 2022-2023-2024.

10. Pouvoir pour formalités.

2023401307SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 02 Rue Koutama 1082 Mutuelleville - Tunis

RC : B140032001

MF : 0766233 W/P/M/000

N° CNSS : 329592-83

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à 10 H à son siège Social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2022 et présentation des états financiers pour le même exercice.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2022 et des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'Administration et du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

2023401313SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Tuniso Qatarie de Recouvrement

Société anonyme

Capital social : 300.000 DT

Identifiant Unique : 0831446B

Messieurs les actionnaires de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2023 (23/6/2023) à 10 h du matin au siège social de la QNB - Tunisia, à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et présentation des états financiers clos le 31/12/2022;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

- Approbation du rapport annuel et des états financiers clos de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées conclues dans le cadre des deux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022 ;

- Fixation du montant des jetons de présence

- Rectification d'erreur matérielle à la huitième résolution du P.V de l'assemblée générale ordinaire du 10/9/2021.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023401315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22/6/2023

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

IU : 1322426W

Siège social : Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 22/6/2023 à 11 h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Approbation des conventions réglementées prévue par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2022.

4) Approbation des, états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6) Quitus aux Administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Générale au titre de l'exercice 2022.

7) La ratification de la nouvelle nomination d'un administrateur suite à une vacance.

8) Questions diverses.

9) Pouvoirs pour formalités.

2023401319SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343624940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 26 Juin 2023 à 10H à l'hôtel ACROPOLE LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Approbation du rapport d'activité au 31 décembre 2022 ;

7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

8. Affectation du résultat;

9. Quitus aux administrateurs;

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, juridique et de Rémunération au titre de l'exercice 2022 ;

12. Ratification de la cooptation de la nomination d'un administrateur;

13. Nomination d'administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

14. Nomination d'un administrateur Indépendant pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

15. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

16. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2023401320SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DES VIANDES ET D'ELEVAGE«SOVIE»

SA au capital de 11 100 000 DT

MF : 1028159C/N/M/000

CNSS : 297854-64

les actionnaires de la société SOVIE sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société SAM sis à Tunis, 48 Avenue Khéreddine Pacha le 21/6/2023 à 10h30, suite à la convocation du conseil d'administration pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des procédures et des formalités de convocation de l'AGO

- Lecture et approbation du rapport d'activité au titre des Exercices 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre des Exercices 2020 et 2021.

- Examen et approbation des états financiers de la société des Exercices 2020 et 2021.

- Quitus aux administrateurs pour les actes de gestion relatifs aux Exercices 2020 et 2021.

- Délégation de pouvoir pour l'établissement des formalités légales.

Cette convocation a fait l'objet d'un dépôt dans le bulletin officiel du registre national des entreprises le 22/5/2023, Bulletin n°10, Annonces n°2023119688.

2023401321SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAFICO TUNISIE/SICAF NON RESIDENTE

SA au capital 40.000.000 US

Siège social : 83 Avenue Mohamed 5 - Tunis belvédère

IU : 0024556 M

Suite à la décision du conseil d'administration de la société en date du 19/05/2023, la société LAFICO TUNISIE CONVOQUE ses actionnaires pour assister à l'A.G.O de la société qui se réunira en date du 22-6-2023 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 Avenue Mohamed 5 - 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022 et les états financiers 2022

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2022

4. Quitus aux membres du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Approbation de la décision de nomination des nouveaux membres du conseil d'administration

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2023401322SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

De la Société d'Articles Hygiéniques «SAH» le 22 Juin 2023

S.A au capital de 81 682 202 DT

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia - 2035 - Tunis Carthage

Identifiant Unique : 492586 Z/A/M/000

CNSS : 50/187163

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH», sont invités à assister aux Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire de la société, qui se tiendront le Jeudi 22 Juin 2023, successivement à partir de 10 h, au Local de la société sis à ZRIBA - ZAGHOUANE, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2022 et du rapport de gestion du groupe;

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2022;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et décision de distribution de dividendes;

4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6- Détermination et attribution des jetons de présence 2022 aux membres du Conseil d'Administration;

7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2022;

8- Mandats d'administrateurs ;

9- Approbation de la sélection des administrateurs Indépendants;

10- Ratification de l'élection de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

11- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,

2- Augmentation de capital par incorporation de réserves et de résultats reportés,

3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,

4- Modification corrélative des statuts,

5- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°5 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

2023401325SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour l'année 2022 EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'AGO pour l'année 2022 qui se tiendra le mardi 13 Juin 2023 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II - Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022.

4. Approbation de la rectification de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

8. Lecture et approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2022.

9. Approbation de la cession du terrain objet du titre foncier n°136876 Tunis et de la villa objet du titre foncier n°128266 Tunis.

10. Pouvoirs pour formalités.

2023401328SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'AGE qui se tiendra le Mardi 13 Juin 2023 à 11 Heures au siège social de la société sis aux Berges du lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023401329SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 12 juin 2023

SOCIETE ALPHA FORD

Société anonyme

Capital social : 1.500.000 dinars

Siège social : Showroom Ford, Limite du boulevard B, lotissement El Khalij, 1053 les Berges du Lac - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0809338R

Les actionnaires de la société ALPHA FORD S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 12 juin 2023 à 9 heures au siège social de la société sis au Showroom Ford, Limite du boulevard B, lotissement El Khalij, 1053 les Berges du Lac - Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2022 ;

7. Fixation du montant des jetons de présences à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

8. Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

9. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont tenus au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2023401330SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à l'Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2022.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022.

8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022.

9) Nominations d'Administrateurs.

10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les Administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Après discussions et échanges de vue, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre le Projet de résolutions, ci-après à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2023401335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE "DOMAINE NEFERIS S.A"

S.A. au capital de 2.561.500 D

2, Rue Yasmina - El Menzah 1

IU : 736406 H

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Domaine Neferis" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 13 Juin 2023 à 10 H au Cabinet Ramzi HAMMAMI, sis au 3. Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports, général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

2. Examen et approbation, s'il y a lieu des actes de gestion du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

3. Affectation des résultats de l'exercice

4. Quitus aux administrateurs;

5. Fixation de jetons de présence;

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2023401336SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et candidature au bureau du conseil

Groupement de Maintenance et de gestion de la Charguia 1

G.M.G

MF : 0949169/W/N/P/000

Capital : 531.522,690 DT

Les industriels et commerçants de la zone industrielle Charguia I, propriétaires ou locataires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la Charguia 1 (GMG) qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023 à 16h à la foire de la Charguia (Sogefoire) Rue 8600 n° 34 et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports : moral, financier et du commissaire aux comptes pour la gestion 2022.

- Approbation des rapports moral et financier et quitus aux membres du conseil d'administration.

- Approbation du budget prévisionnel de gestion pour l'année 2024.

- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Les industriels et commerçants qui désirent se présenter aux élections du tiers du bureau du conseil (Trois postes) sont priés d'adresser leur demande au bureau du GMG sis à la rue 8612 IMP 05 Charguia 1 avant le 17 Juin 2022.

N.B :

En cas d'absence de quorum lors de la première assemblée une deuxième assemblée est prévue pour le 14 Juillet 2023 à 11h et au même lieu conformément aux statuts du groupement.

Pour tous les renseignements complémentaires contactez le n°71205017.

2023401290SODB3

DIVERS

Avis au public

Vente des parts indivises du titre foncier n°104733

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 8/5/2023 dossier sous le n°104, il a été décidé :

La vente «des parts indivises de Hafed Hmaid en faillite du titre foncier n°104733 au prix de 151.800.000 dt» sis à rue 3 août Sousse.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 23 juin 2023 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic à 17 heures.

Pour plus de renseignent, contacter les numéro au suivants : 73 214 511.

2023R01333DIVD2

Vente des parts indivises du titre foncier n°128271-128270-128269

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 24/10/2022 dossier sous le n°91, il a été décidé :

La vente "des parts indivises de Hafed Hmaid en faillite du titre foncier n°128269 au prix de 48.259.800 dt et du titre foncier n°128270 au prix de 48.049 ,200 dt titre foncier n°128271 au prix de 23.279,400 dt" sis à rue Ernest conseil Sousse.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 9 juin 2023 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic à 17 heures.

Pour plus de renseignent, contacter les numéro au suivants : 73 214 511.

2023R01334DIVD2

Avis

Kammoun Mohamed annonce qu'il possède deux appartements dépendant de titre foncier n°253791 sis au sud ouest de Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00693DIVD2

Avis

Kammoun Laila et Habiba annoncent qu'elles possèdent trois appartements dépendant de titre foncier n° 253791 sis au sud ouest de Sfax à coté de deux rues leur titre de propriété a disparu elles veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00694DIVD2

Avis

Mme Zaineb Ben el Bahri annonce qu'elle a perdu son titre de propriété d'un terrain qui contient 10 oliviers objet d'un acte de partage fait par les de deux notaires Habib Mbarek et son collègue fait le 24 août 1997 n°282 et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant leur propriété. Les oppositions sont recevables auprès du maître notaire Manel Fetwi devant la municipalité d'Aguereb dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

MF 1497005/T

2023X00697DIVD2

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

TUNIS RE
S.A au Capital de 100.000.000 Dinars
Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

ACTIF

En Dinars

RUBRIQUES	31/12/2022			30/09/2021	31/12/2021
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	**6 845 947**	**1 749 610**	**5 096 337**	**4 206 462**	**4 654 637**
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	**3 544 054**	**1 851 382**	**1 692 671**	**1 420 208**	**1 335 796**
AC3 PLACEMENTS	**502 886 401**	**9 583 040**	**493 303 361**	**428 187 309**	**443 293 043**
AC31 Terrains & constructions	12 627 067	2 830 734	9 796 333	7 376 615	7 318 709
AC33 Autres placements financiers	372 166 233	6 752 305	365 413 928	317 054 684	327 953 176
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	118 093 101,00		118 093 101	103 756 010	108 021 158
SOUS TOTAL 1	**513 276 401**	**13 184 032**	**500 092 369**	**433 813 979**	**449 283 476**
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**201 558 575**		**201 558 575**	**250 944 960**	**233 411 479**
AC510 Provision pour primes non acquises	51 111 817		51 111 817	42 965 016	48 318 232
AC531 Provision pour sinistres	150 446 758		150 446 758	207 979 944	185 093 247
AC6 CREANCES	**159 698 843**	**9 620 627**	**150 078 217**	**146 427 366**	**143 065 425**
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	92 403 332	9 102 683	83 300 649	62 337 472	62 457 350
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	41 613 368	517 944	41 095 424	63 524 352	65 476 238
AC63 Autres créances	25 682 144		25 682 144	20 565 542	15 131 837
SOUS TOTAL 2	**361 257 419**	**9 620 627**	**351 636 792**	**397 372 326**	**376 476 904**
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	**91 888 837**		**91 888 837**	**107 299 186**	**86 603 692**
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	7 259 728		7 259 728	11 778 638	9 931 414
AC72 Charges reportées	20 891 805		20 891 805	17 954 199	18 823 116
AC721 Frais d'acquisition reportés	20 891 805		20 891 805	17 954 199	18 823 116
AC722 Autres charges à répartir	0		0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	29 318 110		29 318 110	46 824 345	27 563 112
AC74 Ecarts de conversion	34 419 195		34 419 195	30 742 005	30 286 048
SOUS TOTAL 3	**91 888 837**		**91 888 837**	**107 299 186**	**86 603 692**
TOTAL DE L'ACTIF	**966 422 658**	**22 804 659**	**943 617 999**	**938 485 491**	**912 364 073**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE
S.A au Capital de 100.000.000 Dinars
Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

En Dinars

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
CP1 Capital social	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	87 876 091	84 226 357
CP3 Rachats d'actions propres	223 825	- 223 825
CP5 Résulat reporté	28 871 541	23 189 665
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	216 523 807	207 192 197
CP6 Résultat de l'exercice	19 858 272	16 723 879
Total capitaux propres avant affectation	236 382 079	223 916 077
PASSIFS		
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	7 257 807	7 753 652
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	431 023 440	415 674 038
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	103 085 641	138 799 209
PA6 AUTRES DETTES	114 282 020	79 112 303
PA7 AUTRES PASSIFS	51 587 012	47 108 794
Total Passif	707 235 919	688 447 995
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	**943 617 999**	**912 364 073**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE
S.A au Capital de 100.000.000 Dinars
Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

ÉTAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

En Dinars

RUBRIQUES	31/12/2022			31/12/2021
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRNV1 PRIMES ACQUISES	**171 742 682**	**55 041 155**	**116 701 527**	**87 717 689**
PRNV11 Primes	*183 640 151*	*57 834 741*	*125 805 410*	*105 362 589*
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 11 897 468*	*- 2 793 585*	*- 9 103 883*	*- 17 644 900*
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**4 130 281**		**4 130 281**	**4 328 858**
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**9 654 374**		**9 654 374**	**7 924 946**
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	**73 820 333**	**12 605 808**	**61 214 525**	**50 183 926**
CHNV11 Sinistres payés	*71 923 962*	*47 252 297*	*24 671 665*	*42 352 935*
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	*1 896 371*	*- 34 646 489*	*36 542 859*	*7 830 991*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**56 014 177**	**7 941 016**	**48 073 162**	**34 679 450**
CHNV41 Frais d'acquisition	*40 459 327*		*40 459 327*	*34 870 843*
CHNV43 Frais d'administration	*15 554 851*		*15 554 851*	*13 190 418*
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires		*4 675 127*	*- 4 675 127*	*- 10 559 928*
CHNV45 Wakala		*3 265 889*	*- 3 265 889*	*- 2 821 883*
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**7 921 418**		**7 921 418**	**10 102 056**
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**47 771 410**	**34 494 331**	**13 277 078**	**5 006 061**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE
S.A au Capital de 100.000.000 Dinars
Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

ÉTAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

En Dinars

RUBRIQUES	31/12/2022			31/12/2021
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRV1 PRIMES ACQUISES	**10 436 655**	**203 900**	**10 232 755**	**8 662 129**
PRV11 Primes	*11 698 753*	*203 900*	*11 494 853*	*11 406 710*
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 1 262 098*		*- 1 262 098*	*- 2 744 581*
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**319 153**		**319 153**	**261 982**
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	**6 961 989**	**7 733**	**6 954 257**	**7 214 142**
CHV11 Sinistres payés	*6 668 524*	*7 733*	*6 660 791*	*6 447 588*
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	*293 465*		*293 465*	*766 554*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**4 608 449**	**471 715**	**4 136 734**	**3 828 723**
CHV41 Frais d'acquisition	*3 697 105*		*3 697 105*	*3 390 149*
CHV43 Frais d'administration	*911 344*		*911 344*	*880 549*
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires				
CHV45 Wakala		*471 715*	*- 471 715*	*- 441 975*
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**280 426**		**280 426**	**351 514**
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**440 431**		**440 431**	**334 289**
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	**- 654 625**	**- 275 548**	**- 379 077**	**- 2 135 980**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

TUNIS RE

S.A au Capital de 100.000.000 Dinars

Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

RESULTAT GLOBAL

En Dinars

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	13 277 078	5 006 061
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	379 077	- 2 135 980
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	28 962 698	26 259 993
S/Total 1a	26 689 229	23 989 023
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	1 841 419	373 425
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	432 050	1 897 545
S/Total 1	2 273 469	2 270 970
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	440 431	- 334 289
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	3 139 964	1 311 826
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie	4 130 281	- 4 328 858
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	12 229 421	12 743 073
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	16 184 692	17 145 189
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	30 194 752	18 752 986
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	9 276 328	1 864 311
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	20 918 424	16 888 675
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES		
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	1 060 152	164 800
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	19 858 272	16 723 875
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	19 858 272	16 723 875

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE
S.A au Capital de 100.000.000 Dinars
Matricule Fiscal 0012428Q/A/M000

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

En Dinars

RUBRIQUE	31/12/2022	31/12/2021
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	7 915 264	6 447 029
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	3 907 708	- 444 754
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	6 999 995	- 4 898 159
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	320 752	378 169
VARIATION DE TRESORERIE	2 671 687	1 482 285
Trésorerie au début de l'exercice	9 920 757	8 438 473
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 249 070	9 920 757

2023401269BCFA5